

BROCANTE DU RADIO MODELISME AUBERIVOIS

Modalités pour inscription à la brocante / vide grenier

Nous vous engageons à bien lire le règlement ci-joint car la participation à la brocante en suppose l'acceptation de tous les termes.

Les documents ci-joints qui composent votre inscription à la brocante sont les suivants :

- **Le règlement de la brocante.**
- **La fiche d'inscription.**
- **L'attestation (pour les particuliers non commerçants).**

L'inscription sera obligatoirement accompagnée du **chèque de règlement à l'ordre de RMA.**

Le montant de ce chèque sera calculé selon le barème suivant :

- **En intérieur** : le prix du mètre linéaire est de 5 €, **attention intérieure réservé en priorité aux exposants modélisme.**
- **En extérieur** : voiture 10€, voiture + remorque et camionnette 15€, autres nous contacter au tel.

Merci de bien renseigner si vous êtes exposant modélisme ou vide grenier sur la fiche d'inscription.

Possibilité pour ceux qui le désirent de manger sur place, sandwich, frites, crêpes,

Les inscriptions seront enregistrées **par ordre chronologique de réception des dossiers complets (y compris chèque de règlement), dans la limite des emplacements disponibles et ce une semaine avant la brocante.**

Un accusé réception adressé par mail ou par sms confirmera votre inscription. Merci de renseigner lisiblement votre mail et téléphone.

Dans le cas où il n'y aurait plus d'emplacement, votre chèque vous sera retourné par courrier.

Vous voudrez bien, dès votre arrivée (entre 5h et 7h le matin), vous présenter à l'entrée du **Foyer d'Animation Rural**, 118 Route Des Grenouillères, 38550 Auberives-sur-Varèze, votre emplacement vous sera alors indiqué.

Numéros utiles : Président : Stéphane LENTILLON...06 95 93 47 92.... Secrétaire : Christelle DUTOUR...06 87 55 33 16

Règlement de la brocante / vide grenier

Devant la multiplication des brocantes et manifestations du même ordre, les pouvoirs publics ont attiré l'attention des organisateurs sur la réglementation en la matière. La législation impose un certain nombre de règles, tant aux organisateurs qu'aux exposants. Le Radio Modélisme Auberivois (RMA), soucieux de la stricte application de la législation, se conforme aux règles publiées au Journal Officiel, et invite tous les participants à s'y conformer.

La participation à la brocante du RMA, implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

1. Inscription au registre de la brocante

La tenue d'un registre de brocante est obligatoire. Il y est porté votre nom et votre adresse actuelle, conformément à vos instructions. Ce registre, paraphé par l'autorité communale, peut faire l'objet de vérifications ultérieures. Des contrôles de police pouvant également avoir lieu, tout exposant **doit donc être en possession de sa carte d'identité.**

Votre inscription implique que vous êtes assuré(e) en responsabilité civile et que les noms et coordonnées que vous nous avez communiqués sont bien ceux d'une personne majeure présente sur le stand. L'adresse portée sur le registre doit bien correspondre à l'adresse actuelle. (Les enfants mineurs ne peuvent pas tenir de stands seuls. La présence d'un adulte à leur côté est obligatoire)

2. Obligation des exposants non professionnels (non-inscrits au registre du commerce et des sociétés)

Les participants particuliers (non professionnels) doivent respecter les points suivants :

- Interdiction de vendre des objets autres que « objets personnels et usagés, non achetés en vue de la revente ».
- Interdiction de distribuer des tracts publicitaires ou de faire signer des pétitions.
- Interdiction de vendre des produits alimentaires, boissons et alcool ainsi que des animaux.
- Affichage des prix des objets en vente.

3. Obligation des exposants professionnels

Rappel : ne sont autorisés à s'installer que les professionnels vendant des objets en relation avec la brocante (auto RC, avion RC, hélico RC, etc. RC) ; les exposants « foire » ne sont pas autorisés.

Les participants professionnels doivent respecter les points suivants :

- Déclaration d'activité et inscription au registre du commerce et des sociétés.
- Le numéro d'enregistrement doit figurer sur le registre de la brocante.

4. Bris ou vol d'objets

L'association **décline toute responsabilité** en cas de bris ou de vol d'objets présents sur les stands ou sur les lieux de la brocante ainsi qu'en cas d'accident pouvant résulter de l'exercice de cette vente au déballage.

5. Options commerciales

L'association dégage sa responsabilité quant à l'option commerciale des exposants et ne peut être tenue responsable d'éventuelles malfaçons.

« Lu et approuvé » **Signature :**

Date :

Fiche d'inscription à la brocante du 26 mai 2024

•Coordonnées

Nom :
Prénom :
Téléphone :
Mail (lisible en majuscule):
N° de carte d'identité (pour les particuliers) :
N° du registre du commerce (pour les professionnels) :

•Adresse

N° et voie :
Code postal :
Commune :

•**Souhait longueur de stand** : Exposant Modélisme : Exposant vide grenier / brocante :

En intérieur 1 m : 2 m: Plus: **Attention priorité aux exposants modélisme.**

En extérieur Voiture Voiture + remorque. Camionnette

Remarques :
.....

Je soussigné(e) _____, atteste avoir pris connaissance du règlement (joint à la fiche d'inscription) et m'engage à le respecter.

Chèque joint de _____ euros à l'ordre de RMA

Fait à _____ . Nom et signature :
Le :

Attestation pour participation à la brocante du RADIO MODELISME AUBERIVOIS

(Pour les particuliers non commerçants)

Régime juridique applicable aux brocantes (Journal des maires-mars 2009) :

« Les particuliers non-inscrits au registre du commerce et des sociétés (RCS) sont autorisés à participer aux ventes au déballage **dans la limite de deux fois par an.**

Les particuliers doivent désormais attester par écrit et sur l'honneur de leur non-participation à deux précédentes manifestations de même nature au cours de l'année civile. Lors de ces ventes, les particuliers non commerçants ne peuvent vendre que des objets personnels et usagés. »

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e) (nom et prénom)
Né(e) le : _____ À : _____
Domicilié(e) (adresse complète) :

Atteste sur l'honneur ne pas avoir participé à deux précédentes manifestations de même nature (vente au déballage) au cours de l'année civile.

Fait à :

Le :

Signature :